



1, rue Georges Le Poder  
56400 Auray

☎ / 02.97.24.11.65 (primaire) ☎ / 02.97.24.80.63 (maternelle)

Mail : [secretariat@saintethereseauray.fr](mailto:secretariat@saintethereseauray.fr)

<http://ecole-sainte-therese.over-blog.com>



## LE PPMS

# Plan Particulier de Mise en Sécurité face aux risques majeurs

Madame, Monsieur,

Les établissements scolaires peuvent être confrontés à des accidents majeurs, qu'ils soient d'origine naturelle (tempête, inondation, mouvement de terrain...), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité...), ou à des situations d'urgence particulières (intrusion de personnes étrangères à l'établissement, ...) susceptibles de causer de graves dommages aux personnes et aux biens. En conséquence, chacun doit s'y préparer, notamment pour le cas où leur ampleur retarderait l'intervention des services de secours et où l'école se trouverait momentanément isolée.

Tel est l'objectif du Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, adapté à la situation précise de chaque école, qui doit permettre la mise en œuvre des mesures de sauvegarde des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours ou le retour à une situation normale.

Les écoles doivent pour cela se préparer à affronter et gérer ces événements de la manière la mieux appropriée. Cette démarche inclut l'analyse des risques, l'identification des moyens de protection et aboutit à l'élaboration du PPMS.

La première disposition relative à la protection des personnes consiste en la fermeture des accès (portail de l'école) et au contrôle des personnes souhaitant pénétrer dans l'enceinte scolaire.

Le PPMS doit faire l'objet d'exercices annuels spécifiques qui, seuls, permettent de tester et de valider le dispositif, ainsi que d'une actualisation régulière et d'échanges avec les secours locaux.

# 3 types d'exercices sont à réaliser



## Exercice « incendie »

3 fois par an

Evacuation des locaux pour tout le monde.

**Alerte** : Alarme incendie

## Exercice « confinement »

Risque (tempête, émanations de substances potentiellement toxiques...)

1 fois par an

Rester confiner dans les locaux durant 15 minutes.

**Alerte** : Sirène Mégaphone (signal continu)

## Exercice « attentat « intrusion »

Risque d'intrusion / attentat

1 fois par an

S'échapper ou se confiner selon les possibilités des établissements  
Pour l'école Sainte-Thérèse : se confiner

**Alerte** : Sirène Mégaphone (signal discontinu)

### 1) L'exercice « évacuation-incendie »

En cas d'évacuation, le signal d'alarme est activé par une personne de l'établissement.

Tout le personnel est informé du protocole à suivre. Les lieux de rassemblement étant les cours de récréation.

### 2) L'exercice « confinement »

Le confinement a lieu uniquement si l'établissement est informé d'émanations potentiellement toxiques. Une fois l'information transmise à l'école par les services compétents : mise en place du confinement par mégaphone. Le directeur (ou son suppléant) passe dans les classes pour demander le confinement des élèves. Chaque classe rejoint son lieu de confinement.

#### *L'attente lors du confinement*

Le directeur allume la radio pour prendre connaissance des nouvelles informations concernant la crise.

En cas d'alerte pour émanations potentiellement toxiques, les enseignants ferment les volets (s'il y en a), ferment les portes et les fenêtres et calfeutrent les ouvertures.

Les trousse de secours sont réparties sur les lieux indiqués au personnel de l'école.

Les enseignants doivent rassurer les élèves en expliquant le pourquoi du confinement.

#### *La fin de la crise*

La fin de la crise est définie par les autorités compétentes.

### 3) L'exercice « attentat-intrusion »

Cet exercice invite à réagir à une intrusion dans les locaux scolaires Il est préparé en amont avec le personnel de l'école.

Le jour de l'exercice, une alarme est déclenchée. Chacun doit réagir en suivant une des deux postures identifiées en cas d'attaque : s'échapper ou s'enfermer. Pour notre école, il nous semble plus raisonnable de s'enfermer. Le terme « d'attentat-intrusion » n'est utilisé que par les adultes. Avant le CP, il n'est pas nécessaire d'explicitier auprès des enfants les raisons de l'organisation de l'exercice attentat-intrusion. Il faut faire cela sous forme de jeu en précisant que l'on va jouer à se cacher. Nous veillerons à éviter, dans les exercices de préparation, tout scénario anxigène.

L'exécution de cet exercice consiste à :

- Verrouiller les accès des locaux scolaires
- Simuler un appel aux forces de l'ordre et aux services de secours
- Simuler une barricade devant les portes des locaux retenus, éteindre les lumières, s'éloigner des ouvertures
- Adopter une posture de protection (élèves et enseignants allongés sur le sol)
- Adopter un comportement adapté (silence absolu)

Les termes « attentat-intrusion » ne sont pas utilisés avec les plus jeunes enfants.

Pour répondre à cette démarche, un exercice de mise à l'abri renforcée à cause d'une intrusion malveillante aura lieu.

*Quel est votre rôle en tant que parents lors du déclenchement de l'alerte sur la commune ?*

Quel que soit l'endroit où vous vous trouvez, vous devez :

- de ne pas venir sur les lieux du sinistre car vous vous mettriez vous aussi en danger.
- d'écouter la radio et les consignes des autorités.
- de ne pas venir à l'école chercher votre enfant, car il est déjà à l'abri à l'école.
- de ne pas téléphoner à l'école (laisser les réseaux libres pour les secours).

Toutes ces informations vous sont données dans l'annexe suivante.

Je vous remercie de contribuer à la réussite de ces exercices en expliquant aussi à votre enfant les raisons qui justifient son exécution comme cela se fait déjà très régulièrement pour les exercices d'évacuation en cas d'incendie.

Toutes ces instructions ont fait l'objet d'un travail préalable en classe adapté à l'âge des élèves.

L'objectif de cet exercice est d'aboutir, par des exercices répétés et progressifs, à une posture d'automatisme.

à AURAY

Lionel Chauvel